

Le baromètre

du Conseil en Évolution Professionnelle
en Auvergne Rhône-Alpes **2021**

LE CEP, C'EST QUOI ?

Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) est un service gratuit, personnalisé et disponible sur l'ensemble du territoire régional.

Tout actif, salarié, indépendant, demandeur d'emploi, quels que soient sa durée de travail et son statut, peut bénéficier du CEP dans un cadre de confidentialité et de neutralité

+ d'infos www.mon-cep.org

EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES, C'EST QUI ?

5 opérateurs délivrent le Conseil en Évolution Professionnelle.

1 opérateur est désigné par région pour le public salarié et les indépendants.

En Auvergne Rhône-Alpes, il s'agit du **réseau EVA**, regroupant les CIBC, la Chambre de métiers et de l'artisanat, la Chambre d'agriculture et l'association Enverguere.

+ D'INFOS
WWW.MON-CEP.ORG

4 opérateurs ont été désignés au niveau national :

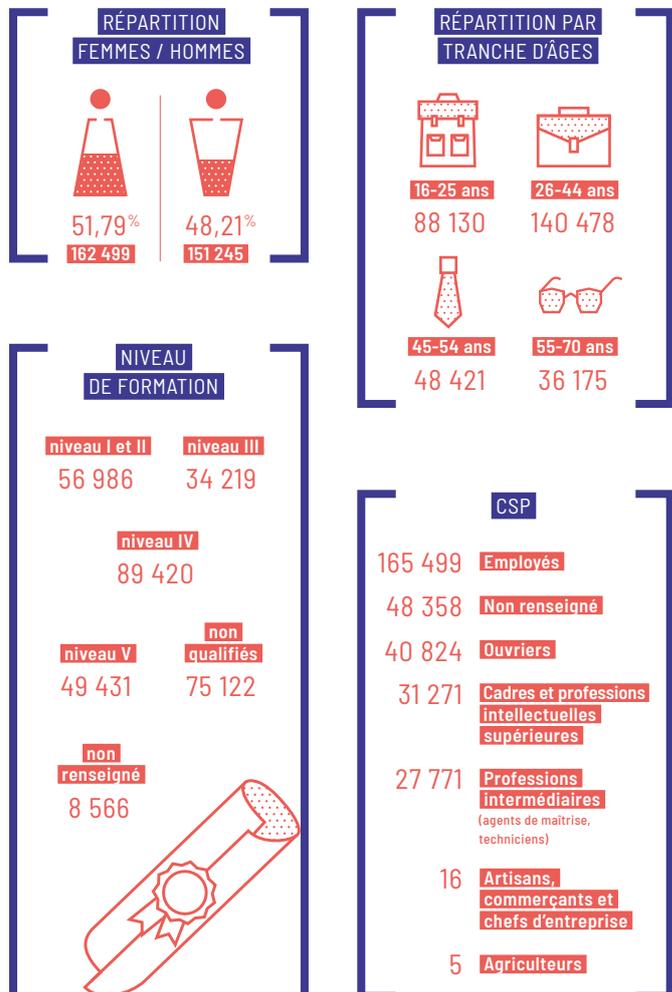
- l'**APEC** pour les cadres
- **CAP Emploi** pour les personnes en situation de handicap
- les **Missions Locales** pour les jeunes de moins de 26 ans
- **Pôle emploi** pour les demandeurs d'emploi

Sur toute la région, c'est + de **3000 conseillers en évolution professionnelle** pour vous informer et vous accompagner, répartis sur + de **300 points d'accueil**.

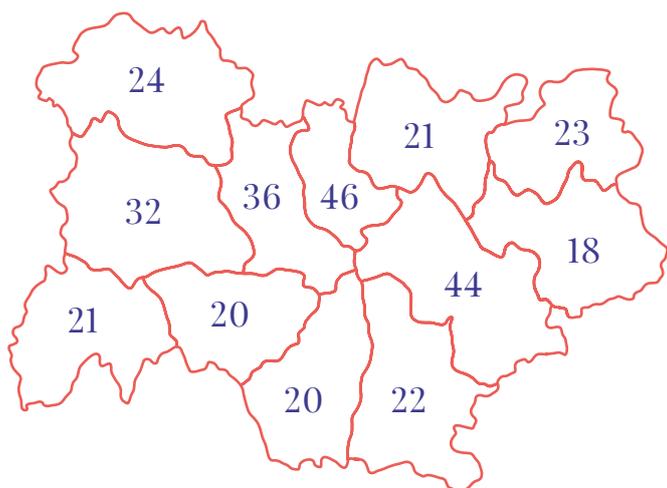
Nombre de personnes entrées dans le service en 2021

332 930

Typologie de public*



Nombre de points d'accueil CEP par département



Motifs de sollicitation du CEP



LE CEP, C'EST POUR FAIRE QUOI ?

Le Conseil en Évolution Professionnelle permet à tout actif de faire le point sur sa situation, et éventuellement de formaliser un projet d'évolution professionnelle, puis d'être accompagné à sa mise en œuvre.

La mobilisation du Conseil en Évolution Professionnelle permet de mieux analyser sa situation professionnelle, son besoin, de mieux définir son projet, de mieux prendre en compte les réalités du marché du travail, de mobiliser les bons dispositifs, les bonnes formations, les bons financements, de prendre contact avec les bons interlocuteurs...

Il peut être sollicité, par exemple, pour :

- Prendre du recul sur sa situation professionnelle,
- Progresser dans son entreprise,
- Évoluer dans sa fonction,
- Préparer son entretien professionnel,
- Mieux articuler sa vie professionnelle avec sa vie personnelle,
- Changer de métier, se reconverter,
- Identifier ses besoins en compétences,
- Valoriser ses compétences,
- Se former ou trouver la bonne formation,
- Trouver un emploi,
- Reprendre ou créer une activité...

Témoignage D'UN BÉNÉFICIAIRE DU CEP

D'être accompagnée m'a permis de me sentir beaucoup moins seule, de me sentir soutenue et épaulée dans toutes les démarches que j'ai eu à réaliser. Mon conseiller m'a permis de matérialiser toutes les étapes de mon projet ainsi que les éventuelles formations ou démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de mon projet de création d'entreprise. Je suis certaine que je ne serais pas arrivée au bout de mon projet sans l'aide de mon conseiller en évolution professionnelle, qui m'a donné le coup de pouce pour avancer, avoir la force et le courage de dire « moi aussi je peux le faire ».

Chloé, accompagnée par le réseau EVA



Pour contacter un conseiller en évolution professionnelle : www.mon-cep.org